

Mouvement de Transition Civilisationnel

La démocratie organique : formalisation d'un processus séquentiel multi-organes au sein d'architectures polycentriques institutionnelles

Dossier de présentation

Auteur : Duchaine Lucas

Relecteur : Wendlinger Jonathan

Rédaction assistée et supervisée par l'humain avec l'appui d'une IA

10/03/2026

© Lucas Duchaine, 2026 (Pas d'Utilisation Commerciale, Partage dans les Mêmes Conditions (Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0))

Document Racine :

« OTRE - Modèle de société », Version 6 de 2024, © Lucas Duchaine

contact@democratieorganique.org

La Démocratie Organique comme modèle démocratique vivant

Résumé

Le présent document propose une formalisation académique d'un modèle démocratique émergent, la Démocratie Organique, conçu pour répondre à une crise de légitimité, de capacité d'action et de confiance qui affecte durablement les démocraties libérales contemporaines. Les diagnostics comparatifs convergent : la « vague d'autocratisation » demeure une tendance dominante au niveau mondial, tandis que les libertés politiques et civiles reculent dans de nombreuses zones, ce qui alimente l'idée d'un besoin d'innovations institutionnelles robustes et vérifiables. [1]

La Démocratie Organique (DO) est ici présentée comme un système de décision collective structuré en un processus séquentiel multi-organes, combinant : (i) la subsidiarité (décider au plus près des personnes concernées) ; (ii) une délibération multi-niveaux transformant des opinions brutes en jugements informés ; (iii) une décision citoyenne où les citoyens « tiennent le stylo », entourés d'experts mais non dépossédés ; (iv) une représentativité flexible par délégation thématique (proche de la « liquid democracy ») ; (v) un suivi et contrôle de l'exécution avec obligations de réponse et de traçabilité ; (vi) une IA strictement organisationnelle (collecter, trier, structurer), sous contraintes de transparence, d'auditabilité et de contrôle humain. [2]

La proposition s'appuie explicitement sur la description opérationnelle de la DO telle qu'elle apparaît dans le corpus OTRE (Organisation Torique et Régénérative des Êtres), notamment son « pattern » en étages (opinions → expériences → expertise → projections) et sa grammaire de rôles (réception, modération, facilitation, rapport, etc.), conçus pour rendre la participation praticable à grande échelle et à plusieurs niveaux territoriaux.

Ce document s'adresse à toute personne qui ressent aujourd'hui la nécessité d'interroger les formes actuelles de la démocratie et d'explorer, avec humilité et rigueur, les conditions d'émergence de nouveaux modèles capables de renouveler l'organisation du pouvoir politique et la participation citoyenne.

Il n'est pas présenté comme manifeste achevé, mais comme cadre de recherche : hypothèses, mécanismes possibles, points de fragilité, questions ouvertes et conditions de test. L'ambition est de fournir un document de référence réfutable, donc perfectible, invitant explicitement à la critique, à l'expérimentation, à l'évaluation et à la réappropriation par des chercheurs. [3]

Mots-clés : démocratie délibérative ; subsidiarité ; tirage au sort ; délégation révocable ; IA et responsabilité publique ; cartographie d'arguments ; gouvernance polycentrique ; constitution vivante. [4]

Introduction

L'hypothèse de départ est simple : le modèle représentatif électoral standard peine à répondre simultanément à trois exigences devenues centrales dans des sociétés complexes : légitimité (être reconnu comme « nôtre »), capacité (décider puis agir efficacement) et contrôle (surveiller et corriger l'exercice du pouvoir). Dans la littérature, cette tension est analysée sous différents registres : « déficit démocratique » (écart entre attentes citoyennes et performance perçue), retrait des citoyens et professionnalisation des élites, sentiment d'une « démocratie sans demos ». [5]

Au plan empirique comparatif, deux familles d'indicateurs renforcent l'idée d'une crise durable : d'une part la progression de dynamiques d'autocratisation et l'érosion de composantes libérales, participatives ou délibératives ; d'autre part la dégradation de droits et libertés dans un nombre élevé de pays sur une longue série temporelle. Il est difficile d'interpréter ces tendances comme de simples accidents conjoncturels : elles structurent le contexte dans lequel des « mises à niveau » démocratiques deviennent pensables, voire nécessaires. [6]

La Démocratie Organique vise précisément une articulation nouvelle entre participation, représentation, expertise et exécution : elle cherche à organiser la décision collective comme un processus qui traverse des organes (au sens d'instances et de niveaux) et non comme un face-à-face binaire entre gouvernants et gouvernés. Dans les documents OTRE, la DO apparaît comme une couche structurante « du bas » (étages 1 à 4) destinée à rendre la délibération, la décision et le suivi praticables du local à des échelles plus larges.

Méthodologiquement, ce texte relève d'une construction conceptuelle informée par la littérature : il met en correspondance des briques déjà étudiées (mini-publics, tirage au sort, délibération encadrée, délégation thématique, cartographie d'arguments, accountability algorithmique) afin d'examiner la cohérence d'ensemble d'un modèle composite. [7]

Enfin, un point de posture : le modèle n'est pas présenté comme « solution » définitive, mais comme programme de recherche institutionnelle, au sens où Elinor Ostrom[8] insistait sur l'importance de systèmes polycentriques expérimentaux, capables d'apprendre, de corriger et de s'adapter plutôt que de rechercher l'optimalité abstraite une fois pour toutes. [9]

Cadre conceptuel et filiations

Le premier ancrage est le principe de subsidiarité, entendu comme un partage de compétences entre niveaux d'autorité où l'échelon supérieur n'intervient que si l'échelon inférieur ne peut atteindre efficacement l'objectif visé. Dans le droit de l'Union européenne[10], cette logique est explicitée à l'article 5 du traité et détaillée par des mécanismes de contrôle (notamment via les

parlements nationaux), ce qui fournit un précédent institutionnel d'une gouvernance multi-niveaux sous contrainte de justification. [11]

Le second ancrage est la gouvernance polycentrique : plutôt qu'un centre unique, plusieurs centres de décision interagissent, se contrôlent et se coordonnent, permettant une adaptation à la diversité des situations et réduisant certains risques de capture ou d'erreur systémique. L'intérêt, pour la DO, est qu'un modèle polycentrique offre un cadre théorique pour penser la montée en généralité (du local au national) sans écraser l'autonomie locale. [9]

Le troisième ancrage est la « vague délibérative » institutionnelle documentée par l'OCDE[12] : multiplication de jurys citoyens, panels, assemblées tirées au sort et surtout formalisation de principes de bonne pratique (finalité claire, transparence, représentativité par tirage au sort stratifié, inclusion, accès à l'expertise, facilitation, temps, intégrité, respect de la vie privée, évaluation et obligation de réponse des autorités avec suivi public des recommandations acceptées). Pour la DO, cette base empirique fournit un référentiel de design plutôt qu'un simple plaidoyer théorique. [13]

Le quatrième ancrage concerne le tirage au sort et la reconfiguration de la représentation. La littérature rappelle que l'élection et le tirage au sort ne produisent pas les mêmes propriétés : l'élection tend historiquement à sélectionner une forme d'« aristocratie » sociale ou politique, tandis que le tirage au sort vise la similarité démographique (microcosme) et peut servir de base à des mini-publics décisionnels. [14] Dans cette veine, Terrill Bouricius[15] propose un schéma de multi-body sortition : non pas un unique mini-public, mais plusieurs corps tirés au sort se succédant ou se distribuant les tâches (agenda, rédaction, contrôle), pour répondre au problème de l'échelle et limiter les effets de concentration. [16]

Cinquième ancrage : la délégation thématique révocable, conceptualisée dans la littérature sur la « liquid democracy ». Christian Blum[17] et Christina Isabel Zuber[18] décrivent un modèle où chaque citoyen peut voter directement sur un sujet ou déléguer son vote à un représentant jugé compétent sur ce sujet, avec possibilité de rappel. L'intérêt est de combiner participation directe et spécialisation, tout en posant des problèmes non triviaux (inégalités de pouvoir de vote, cohérence intersectorielle, cycles de délégation), dont un modèle comme la DO doit explicitement se saisir. [19]

Enfin, la DO ambitionne de produire une arborescence de pensée collective. Sur ce point, la filiation la plus utile n'est pas seulement philosophique, mais outillée : les travaux sur les Issue-Based Information Systems (IBIS) décrivent la décision politique comme un processus argumentatif où l'on structure des « issues » (questions), des « positions » (réponses possibles) et des « arguments » (pour/contre), ce qui est proche de l'objectif DO de rendre visibles les désaccords, leurs raisons et leurs preuves. [20] La littérature sur les « argument maps » souligne en outre leur intérêt comme mémoire de politique publique, facilitant l'entrée de nouveaux participants et la traçabilité des débats. [21]

Proposition : architecture de la Démocratie Organique

Dans OTRE, la DO est décrite comme un processus articulé en quatre étages (opinions, expériences, expertise, projections) et en sous-fonctions séquentielles, visant à transformer une expression citoyenne brute en décision puis en action suivie. Le corpus insiste sur le caractère « simple » et multi-échelles (local à international) et sur la tripartition fonctionnelle : délibérer, décider, suivre l'exécution.

Premier étage : l'agrégation des opinions. Dans la DO, c'est l'espace où l'expression est maximale, potentiellement anonyme et où l'on collecte les « dépositions » (besoins, réclamations, idées, questionnements). Le processus proposé commence par « réunir », puis « trier » (modération, suppression des doublons, clarification), puis « informer » (diffusion et premiers votes). L'enjeu théorique est ici de réduire les coûts d'entrée, tout en évitant que l'expression brute ne soit confondue avec une décision mûrie.

Deuxième étage : les expériences (et, dans la DO, la dimension émotionnelle associée). Il s'agit d'organiser une priorisation des points de désaccord, des débats facilités, puis une phase de « débrief » et de production de rapports. Cet étage répond à une critique classique des dispositifs participatifs : l'absence d'espace structuré pour que les gens confrontent leurs vécus, apprennent les contraintes réelles et réduisent la polarisation par la mise en présence.

Troisième étage : l'expertise. Le modèle de DO situe ici la méthode, l'enquête, l'approfondissement et la synthèse. L'intérêt est de rendre possibles des arbitrages informés, sans transformer l'expertise en pouvoir souverain : elle outille, elle n'ordonne pas. Cette orientation est cohérente avec les principes de l'OCDE, selon lesquels les participants doivent accéder à une diversité de preuves et d'expertises et pouvoir questionner des intervenants, y compris choisis par les citoyens. [22]

Quatrième étage : les projections (scénarisation, visualisation, choix de civilisation). Dans la DO, cet étage est explicitement associé à la mise en perspective politique et à la capacité de rendre intelligibles les conséquences à moyen/long terme. C'est aussi, conceptuellement, l'endroit où une démocratie peut « gouverner l'avenir » plutôt que seulement réagir à l'actualité.

Sur cette base, la DO « au sens fort » peut être reformulée comme un modèle à trois exigences de cohérence :

1. Cohérence verticale (subsidiarité) : un sujet naît et se traite d'abord au niveau le plus proche ; il ne monte qu'en cas d'externalités, de blocage, ou de nécessité de coordination à plus grande échelle. Cette logique s'aligne sur la définition pratique de la subsidiarité (capacité du niveau inférieur vs valeur ajoutée du niveau supérieur). [23]
2. Cohérence horizontale (organes multiples) : une décision n'est pas le produit d'un unique organe, mais le résultat d'une traversée obligatoire d'instances aux fonctions différentes (expression, confrontation, expertise, projection), ce qui rapproche la DO de l'idée de multi-body sortition : distribuer les tâches politiques pour limiter les biais d'un seul corps. [16]

3. Cohérence temporelle (continuité et suivi) : une décision ne vaut démocratiquement que si son exécution est suivie, documentée et potentiellement corrigée ; en parallèle, le principe de « continuité des mandats » peut être compris comme une variante de conventions de « caretaker government » : éviter les vides de pouvoir tout en limitant les capacités d'engagement politique majeur en période transitoire. [24]

Deux mécanismes spécifiques ajoutés à la DO sont particulièrement structurants.

D'abord, la délégation thématique : elle introduit une représentativité non plus seulement territoriale ou partisane, mais par domaine et par problème (santé, énergie, fiscalité, etc.), ce qui vise à résoudre le dilemme « tout le monde ne peut pas tout suivre ». La littérature sur la liquid democracy soutient la promesse d'un gain en mobilisation d'expertise et en flexibilité, tout en alertant sur des risques de concentration et d'incohérence, qui doivent être traités comme des paramètres de design (plafonds de délégation, transparence des chaînes, règles anti-cycles, etc.). [25]

Ensuite, le tirage au sort intervient pour sélectionner des « porteurs » de projets (lois, révision constitutionnelle) et, plus largement dans les documents, pour constituer certaines équipes exécutives locales (exemple fictif d'un maire et de son équipe « tirés au sort »). Il ne constitue pas un mécanisme d'ouverture de l'agenda : celui-ci peut être initié par tout groupe de citoyens, libre d'introduire un sujet dans le processus. En revanche, le tirage au sort permet de désigner, parmi la population, le groupe de citoyens chargé de porter un dossier (entendu comme un sujet de société) à travers les différentes étapes de la démocratie organique. Il remplit ainsi une fonction essentielle de représentation par diversité socio-démographique dans la conduite du processus, tout en préservant l'ouverture et la spontanéité de l'initiative citoyenne. Cette fonction est cohérente avec les usages contemporains des mini-publics et les principes de représentativité par tirage au sort stratifié.

Enfin, la DO comprend une dimension de positionnement : permettre à chaque participant de visualiser son accord/désaccord avec des énoncés et de se situer relativement au reste de la population, ce qui peut être interprété comme un outil de réflexivité civique (mieux comprendre ses propres préférences et la structure réelle des clivages). Dans la DO, cette fonctionnalité est explicitement évoquée après les votes sur des séries de phrases, chaque participant pouvant observer son positionnement sur un « éventail » d'opinions.

Gouvernance informationnelle et IA organisationnelle

La Démocratie Organique, telle qu'elle est décrite, repose sur un postulat pragmatique : dans une société de masse, la démocratie échoue souvent moins par absence de valeurs que par défaut d'organisation de l'information (trop d'entrées, trop peu de structuration, temporalité médiatique, asymétrie de temps et de compétences). OTRE formule explicitement cette intuition en insistant sur le stockage, l'archivage et l'échange fluide d'informations via un outil numérique et sur un processus d'intelligence collective destiné à « structurer la pensée collective ».

C'est ici qu'intervient l'idée d'une Intelligence Artificielle organisationnelle : elle ne conseille pas substantiellement et ne décide pas ; elle collecte, trie, dédoublonne, classe, met en forme, retrouve des dossiers similaires et aide à alimenter une arborescence des arguments. Dans OTRE, l'outil (KI-M) est décrit comme automatisant certaines tâches de modération, pouvant supprimer doublons et hors-sujets, proposer des reformulations et agréger des dossiers similaires. Le modèle fait donc le pari qu'une partie de la « bureaucratie démocratique » peut être automatisée sans dépolitiser la décision, à condition de verrouiller la finalité de l'automatisation.

Sur le plan théorique et normatif, ce pari n'est acceptable que si l'IA est traitée comme un objet de responsabilité publique. La littérature sur l'accountability algorithmique souligne que des systèmes automatisés engagés dans des fonctions publiques doivent être justifiables selon des standards compatibles avec la raison publique, c'est-à-dire compréhensibles, contestables et gouvernés par des mécanismes d'explication. [26] De même, des travaux juridiques et socio-techniques insistent sur la difficulté d'expliquer des modèles complexes et sur le risque de réduire l'explication à une rhétorique d'acceptabilité plutôt qu'à une capacité réelle de contrôle. [27]

Il est donc cohérent d'adosser la DO à une doctrine stricte : pas d'IA souveraine, mais une IA « greffière » (classement, mémoire, traçabilité). Cette doctrine peut être renforcée par (au minimum) quatre contraintes :

- **Transparence opératoire** : rendre publics les matériaux, méthodes de tri, règles de regroupement et critères de priorisation automatique, à l'image des exigences de transparence et de documentation promues dans les principes de bonne pratique pour les processus délibératifs. [22]
- **Traçabilité et logs** : conserver des traces permettant d'auditer ce qui a été retiré, fusionné, reformulé et pourquoi ; cette logique converge avec l'esprit d'une régulation européenne des systèmes à risque, qui met l'accent sur transparence, interprétabilité et usage approprié par les opérateurs. [28]
- **Contrôle humain institué** : garantir un « droit de contestation » : toute personne ou groupe doit pouvoir demander réexamen d'un tri, d'une fusion ou d'une reformulation, par des modérateurs humains responsables. [29]
- **Évaluation et dérive** : surveiller les biais et la « dérive de concept » (concept drift) dans les services publics algorithmisés, problème documenté par la recherche sur les usages publics de l'apprentissage automatique. [30]

La notion d'arborescence de pensée collective gagne aussi à être reliée à des outils de représentation des controverses. L'approche IBIS (questions → positions → arguments) est historiquement pensée pour coordonner et planifier des processus décisionnels politiques ; elle fournit un langage minimal pour « rendre visible » une controverse sans la réduire à un sondage. [31] Les argument maps, en tant que mémoire de politique publique, répondent directement à l'objectif DO : permettre à chacun d'avoir un avis « éclairé », non par injonction morale, mais par accessibilité structurée des raisons, objections et preuves. [21]

Enfin, la proposition d'une constitution vivante testée par des mises en situation (serious games) peut être comprise comme une extension pédagogique et expérimentale de cette gouvernance

informationnelle : rendre sensibles les conséquences de règles abstraites et produire une culture constitutionnelle partagée. La littérature sur les serious games montre qu'ils peuvent aider à explorer des dilemmes socio-politiques et à visualiser les effets de choix collectifs ; d'autres travaux proposent explicitement l'usage de jeux massifs comme laboratoires d'expérimentation de politiques publiques (notamment environnementales), ce qui fournit un socle de plausibilité analytique à l'idée de « tester » des règles avant de les sacraliser. [32]

Conditions de mise en œuvre et garde-fous

Un modèle comme la Démocratie Organique ne se juge pas seulement à ses principes, mais à ses conditions d'institutionnalisation. L'apport le plus directement opérationnel est ici le référentiel empirique de l'OCDE : un processus délibératif robuste requiert une finalité claire, une obligation d'influence et de réponse, la transparence des matériaux et de la sélection, la représentativité, l'inclusion (compensation, garde d'enfants, etc.), l'accès à l'information et à l'expertise, de la facilitation, du temps, une équipe indépendante (« arm's length »), une protection de la vie privée et une évaluation. [22]

Dans OTRE, plusieurs de ces exigences sont anticipées sous une forme propre : (i) distribution de rôles (réceptionniste, modérateur, facilitateur, rapporteur, chargé de communication...) ; (ii) montée en compétence via des formations et certifications ; (iii) articulation entre espaces physiques et numériques ; (iv) production de rapports et archives ; (v) possibilité de désamorçage de conflits via facilitation. Ces choix peuvent être lus comme des dispositifs anti-naïveté : une démocratie participative de masse nécessite des métiers, des procédures et une infrastructure, faute de quoi elle se dissout dans l'informel ou l'inégalitaire.

Cela dit, la DO introduit des points de vigilance spécifiques.

Le premier est le risque de capture (par groupes très organisés, entrepreneurs de cause, acteurs économiques ou médiatiques). La réponse institutionnelle la plus cohérente avec la DO est de multiplier les contrepoids : tirage au sort stratifié, pluralité des sources d'expertise, transparence du financement, protection de la vie privée des participants et indépendance de l'équipe d'organisation. Ce sont précisément des éléments explicités dans les principes de bonne pratique : transparence et divulgation des financements ; protection contre lobbying et harcèlement ; intégrité par équipe indépendante et, si besoin, conseil de supervision pluraliste. [13]

Le deuxième est le coût cognitif et la fatigue démocratique. La DO tente d'y répondre via (i) la délégation thématique ; (ii) la structuration de l'information ; (iii) la possibilité de participation graduée. Ces mécanismes sont cohérents avec la littérature sur la liquid democracy (flexibilité et spécialisation), mais seulement si des garde-fous évitent la constitution de « super-délégués » permanents et si la cohérence intersectorielle est traitée (règles de consolidation, mécanismes anti-cycles, transparence des chaînes de délégation). [33]

Le troisième est le statut de l'expertise. La promesse « les citoyens tiennent le stylo » suppose d'éviter deux écueils symétriques : technocratie (l'expert décide) et populisme épistémique (l'expertise est disqualifiée). Les principes OCDE proposent une voie médiane robuste : accès à une diversité d'expertises, capacité des citoyens à choisir des intervenants et contrôle citoyen sur la rédaction finale des recommandations, dont l'authenticité est renforcée si le rapport final n'est pas édité par l'autorité. [34]

Le quatrième est la mise à l'échelle. Les études sur plateformes de participation montrent qu'une participation numérique peut reproduire des inégalités et qu'elle n'est démocratiquement utile que si elle soutient une production de connaissances et une délibération structurée, plutôt qu'un simple canal de plaintes. [35] Cela rejoint l'intuition DO : la technologie doit être un support à l'organisation, pas un substitut à l'institution.

Enfin, le cinquième est le constitutionnalisme : une « constitution vivante » testée et remobilisée par des simulations pose la question de la stabilité normative. Une piste de compatibilité est d'interpréter ces serious games non comme des mécanismes de révision permanente, mais comme des dispositifs de pédagogie constitutionnelle et de stress test : mettre en scène les tensions entre principes et cas limites, afin d'éclairer des révisions périodiques encadrées (plutôt que continues). La plausibilité de cette approche renvoie aux usages des simulations pour rendre intelligibles des systèmes politiques complexes et pour explorer des politiques en environnement contrôlé. [36]

Discussion et questions ouvertes

La Démocratie Organique, telle qu'elle se dessine, possède des forces intellectuellement défendables.

Elle propose une réponse institutionnelle (et non seulement morale) au problème de l'échelle : distribution des tâches démocratiques, étapes de transformation de l'information, délégation thématique, tirage au sort de porteurs et obligation de suivi. Cette logique recoupe des propositions académiques visant à dépasser l'opposition stérile entre « démocratie directe » et « démocratie représentative » par des architectures multi-corps. [37]

Elle s'inscrit aussi dans une conception épistémique prudente de la démocratie : la décision collective peut gagner en qualité si l'on organise l'accès à la diversité cognitive, la confrontation raisonnée et l'apprentissage collectif. Sur ce point, les travaux associés à Hélène Landemore[38] sur la diversité cognitive et l'intelligence collective offrent un arrière-plan théorique compatible avec l'idée d'arborescence de la pensée collective. [39]

Mais, précisément parce qu'elle ambitionne un saut d'échelle, la DO ouvre des questions qui engagent sa crédibilité. Pour respecter cette ambition, l'auteur les formule comme des questions de fond à instruire, plutôt que comme des objections conclues.

Quel est le périmètre exact de la DO : concerne-t-elle l'ensemble du législatif, une partie (initiative, consultation, contrôle), ou un parallèle constitutionnel à côté du parlement existant ? La question est décisive car les dispositifs délibératifs varient fortement selon qu'ils sont consultatifs, co-décisionnels ou décisionnels. [13]

Comment définir, opérationnaliser et contrôler la délégation thématique : existe-t-il un plafond de délégations reçues, des obligations de publicité des intérêts, des règles anti-cycles, des mécanismes de cohérence inter-domaines (arbitrage budgétaire) et un droit au rappel effectif ? La littérature identifie ces problèmes comme centraux et non accessoires. [33]

Quel est le design de la sélection par tirage au sort : simple sort, ou sort stratifié ; sur quelles variables ; comment inclure les publics « difficiles à atteindre » ; comment rémunérer et protéger ; comment concilier transparence et vie privée ? Les données OCDE montrent la centralité de la stratification, de l'inclusion et de la protection. [40]

Comment institutionnaliser la phase de suivi : qui produit les rapports de mise en œuvre, à quel rythme, avec quels indicateurs et avec quelle obligation de correction ? Le référentiel OCDE insiste sur l'engagement public de réponse et sur des rapports réguliers de progrès ; OTRE met l'accent sur l'archivage et la structuration des processus, mais la jonction exacte entre archive et contrainte politique reste à spécifier. [41]

Comment éviter que l'IA organisationnelle ne devienne une souveraineté de fait : quels audits ; quelles obligations d'explication ; quels recours ; quelles métriques de biais ; quelles protections contre la manipulation stratégique des entrées ? Les travaux en accountability algorithmique et en explication des systèmes montrent que l'opacité n'est pas un détail technique, mais un problème démocratique de première importance. [42]

Comment articuler « constitution vivante » et stabilité constitutionnelle : à quel rythme les tests et mises en situation ; quels effets juridiques ; quels seuils de révision ; comment distinguer pédagogie, expérimentation et modification normative ? L'usage des serious games rend l'idée plausible comme outil de compréhension et de stress test, mais ne tranche pas la question du statut des résultats. [36]

Enfin, quelle est la théorie de la légitimité propre à la DO : est-elle principalement procédurale (qualité du processus), épistémique (qualité des décisions), ou expressive (reconnaissance et inclusion) ? Les principes OCDE sont surtout procéduraux ; la liquid democracy mobilise des arguments épistémiques et égalitaires ; la gouvernance polycentrique insiste sur l'apprentissage et la robustesse. Une clarification est nécessaire pour évaluer ce modèle et non seulement l'apprécier. [43]

Ces questions ne disqualifient pas la DO : elles indiquent au contraire où se situe son « noyau scientifique » possible, c'est-à-dire les points testables, comparables et susceptibles d'évaluation empirique.

Références

- Binns, R. (2018). Algorithmic Accountability and Public Reason. *Philosophy & Technology*. [44]
- Blum, C., & Zuber, C. I. (2016). Liquid Democracy: Potentials, Problems, and Perspectives. *Journal of Political Philosophy*. [19]
- Bouricius, T. G. (2013). Democracy Through Multi-Body Sortition: Athenian Lessons for the Modern Day. *Journal of Public Deliberation*. [16]
- Davies, J., & Procter, R. (2020). Online platforms of public participation, a deliberative democracy or a delusion? [45]
- Freedom House. (2024). *Freedom in the World 2024*. [46]
- Hudson, A. E. (2018). When Does Public Participation Make a Difference? (Iceland's crowdsourced constitution). [47]
- Kunz, W., & Rittel, H. W. J. (1970). Issues as elements of information systems (IBIS). [20]
- Levin, M. et al. (réf. OCDE). Good Practice Principles for Deliberative Processes. Dans *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions*. [22]
- Mair, P. (2006). Ruling the Void? *New Left Review*. [48]
- Norris, P. (2011). *Democratic Deficit: Critical Citizens Revisited*. Cambridge University Press. [49]
- OECD. (2020). *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*. [50]
- Ostrom, E. (2010). Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. *American Economic Review*. [51]
- Parlement européen. (2026). The principle of subsidiarity (Fact Sheets on the EU). [52]
- Selbst, A. D., & Barocas, S. (2018). The Intuitive Appeal of Explainable Machines. *Fordham Law Review*. [27]
- Taleb, N. N. (2013). 'Antifragility' as a mathematical idea. *Nature*. [53]
- V-Dem Institute. (2024). *Democracy Report 2024*. [54]
- V-Dem Institute. (2025). *Democracy Report 2025: 25 Years of Autocratization*. [55]
- Veale, M., Van Kleek, M., & Binns, R. (2018). Fairness and Accountability Design Needs for Algorithmic Support in High-Stakes Public Sector Decision-Making. [29]
- Documents de travail OTRE : *Webin'OR #2, La Démocratie Organique* (présentation) ; *OTRE, 2024, Version 6, Dossier de présentation* ; *OTRE en 1 image* (schéma de synthèse).

[1] [6] [38] [54] Democracy Winning and Losing at the Ballot

[HTTPS://WWW.V-DEM.NET/DOCUMENTS/43/V-DEM_DR2024_LOWRES.PDF?UTM_SOURCE=CHATGPT.COM](https://www.v-dem.net/documents/43/v-dem_dr2024_lowres.pdf?utm_source=chatgpt.com)

[2] [3] [4] [7] [13] [22] [34] [40] [41] [43] [50]

https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2020/06/innovative-citizen-participation-and-new-democratic-institutions_11aa2baf/339306da-en.pdf

[HTTPS://WWW.OECD.ORG/CONTENT/DAM/OECD/EN/PUBLICATIONS/REPORTS/2020/06/INNOVATIVE-CITIZEN-PARTICIPATION-AND-NEW-DEMOCRATIC-INSTITUTIONS_11AA2BAF/339306DA-EN.PDF](https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2020/06/innovative-citizen-participation-and-new-democratic-institutions_11aa2baf/339306da-en.pdf)

[5] [49]

https://assets.cambridge.org/9780521197519/frontmatter/9780521197519_frontmatter.pdf

[HTTPS://ASSETS.CAMBRIDGE.ORG/9780521197519/FRONTMATTER/9780521197519_FRONTMATTER.PDF](https://assets.cambridge.org/9780521197519/frontmatter/9780521197519_frontmatter.pdf)

[8] [24] <https://www.instituteforgovernment.org.uk/article/explainer/caretaker-government>

[HTTPS://WWW.INSTITUTEFORGOVERNMENT.ORG.UK/ARTICLE/EXPLAINER/CARETAKER-GOVERNMENT](https://www.instituteforgovernment.org.uk/article/explainer/caretaker-government)

[9] <https://web.pdx.edu/~nwallace/EHP/OstromPolyGov.pdf>

[HTTPS://WEB.PDX.EDU/~NWALLACE/EHP/OSTROMPOLYGOV.PDF](https://web.pdx.edu/~nwallace/EHP/OstromPolyGov.pdf)

[10] [36] <https://arxiv.org/abs/0811.0709>

[HTTPS://ARXIV.ORG/ABS/0811.0709](https://arxiv.org/abs/0811.0709)

[11] <https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/the-principle-of-sub subsidiarity.html>

[HTTPS://EUR-LEX.EUROPA.EU/EN/LEGAL-CONTENT/SUMMARY/THE-PRINCIPLE-OF-SUBSIDIARITY.HTML](https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/the-principle-of-sub subsidiarity.html)

[12] [19] [25] [33] https://christinazuber.com/wordpress/wp-content/uploads/2013/02/Blum_Zuber-2016_Liquid-Democracy.pdf

[HTTPS://CHRISTINAZUBER.COM/WORDPRESS/WP-CONTENT/UPLOADS/2013/02/BLUM_ZUBER-2016_LIQUID-DEMOCRACY.PDF](https://christinazuber.com/wordpress/wp-content/uploads/2013/02/Blum_Zuber-2016_Liquid-Democracy.pdf)

[14] Manin Principles of Representative Government.pdf

[HTTPS://PSCOURSES.UCSD.EDU/PS200B/MANIN%20PRINCIPLES%20OF%20REPRESENTATIVE%20GOVERNMENT.PDF?UTM_SOURCE=CHATGPT.COM](https://pscourses.ucsd.edu/ps200b/manin%20principles%20of%20representative%20government.pdf?utm_source=chatgpt.com)

[15] [27] <https://ir.lawnet.fordham.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=5569&context=flr>

[HTTPS://IR.LAWNET.FORDHAM.EDU/CGI/VIEWCONTENT.CGI?ARTICLE=5569&CONTEXT=FLR](https://ir.lawnet.fordham.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=5569&context=flr)

[16] [37] <https://delibdemjournal.org/article/id/428/>

[HTTPS://DELIBDEMJOURNAL.ORG/ARTICLE/ID/428/](https://delibdemjournal.org/article/id/428/)

[17] [53] <https://www.nature.com/articles/494430e>

[HTTPS://WWW.NATURE.COM/ARTICLES/494430E](https://www.nature.com/articles/494430E)

[18] [26] [42] [44] <https://link.springer.com/article/10.1007/s13347-017-0263-5>

[HTTPS://LINK.SPRINGER.COM/ARTICLE/10.1007/S13347-017-0263-5](https://link.springer.com/article/10.1007/s13347-017-0263-5)

[20] [31] https://magrawal.myweb.usf.edu/phd/articles/ibis_wp_70.pdf

[HTTPS://MAGRAWAL.MYWEB.USF.EDU/PHD/ARTICLES/IBIS_WP_70.PDF](https://magrawal.myweb.usf.edu/phd/articles/ibis_wp_70.pdf)

[21] <https://eprints.whiterose.ac.uk/id/eprint/3744/2/csav-tis-accepted-1.pdf>

[HTTPS://EPRINTS.WHITEROSE.AC.UK/ID/EPRINT/3744/2/CSAV-TIS-ACCEPTED-1.PDF](https://eprints.whiterose.ac.uk/id/eprint/3744/2/csav-tis-accepted-1.pdf)

[23] [52] https://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/en/FTU_1.2.2.pdf

[HTTPS://WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/FTU/PDF/EN/FTU_1.2.2.PDF](https://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/en/FTU_1.2.2.pdf)

[28] <https://ai-act-service-desk.ec.europa.eu/en/ai-act/article-13>

[HTTPS://AI-ACT-SERVICE-DESK.EC.EUROPA.EU/EN/AI-ACT/ARTICLE-13](https://ai-act-service-desk.ec.europa.eu/en/ai-act/article-13)

[29] [30] <https://arxiv.org/abs/1802.01029>

[HTTPS://ARXIV.ORG/ABS/1802.01029](https://arxiv.org/abs/1802.01029)

[32] <https://arxiv.org/abs/2311.14680>

[HTTPS://ARXIV.ORG/ABS/2311.14680](https://arxiv.org/abs/2311.14680)

[35] [45] <https://arxiv.org/abs/2009.14074>

[HTTPS://ARXIV.ORG/ABS/2009.14074](https://arxiv.org/abs/2009.14074)

[39] <https://icxcicom-cp193.wordpress.com/wp-content/uploads/2016/02/Helene-Landermore-Collective-intelligence.pdf>

[HTTPS://ICXCICOM-CP193.WORDPRESSTEMPORAL.COM/WP-CONTENT/UPLOADS/2016/02/HELENE-LANDERMORE-COLLECTIVE-INTELLIGENCE.PDF](https://icxcicom-cp193.wordpress.com/wp-content/uploads/2016/02/Helene-Landermore-Collective-intelligence.pdf)

[46] FREEDOM IN THE WORLD 2024

[HTTPS://FREEDOMHOUSE.ORG/SITES/DEFAULT/FILES/2024-02/FIW_2024_DIGITALBOOKLET.PDF?UTM_SOURCE=CHATGPT.COM](https://freedomhouse.org/sites/default/files/2024-02/FIW_2024_DIGITALBOOKLET.PDF?utm_source=CHATGPT.COM)

[47] <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/poi3.167>

[HTTPS://ONLINELIBRARY.WILEY.COM/DOI/ABS/10.1002/POI3.167](https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/poi3.167)

[48] <https://newleftreview.org/issues/ii42/articles/peter-mair-ruling-the-void.pdf>

[HTTPS://NEWLEFTREVIEW.ORG/ISSUES/II42/ARTICLES/PETER-MAIR-RULING-THE-VOID.PDF](https://newleftreview.org/issues/ii42/articles/peter-mair-ruling-the-void.pdf)

[51] <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257%2Faer.100.3.641>

[HTTPS://WWW.AEAWEB.ORG/ARTICLES?ID=10.1257%2FAER.100.3.641](https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257%2Faer.100.3.641)

[55] V-DEM Democracy Report 2025 25 Years of Autocratization

[HTTPS://WWW.V-DEM.NET/DOCUMENTS/60/V-DEM-DR__2025_LOWRES.PDF?UTM_SOURCE=CHATGPT.COM](https://www.v-dem.net/documents/60/V-DEM-DR__2025_LOWRES.PDF?utm_source=chatgpt.com)

Concept de Démocratie Organique développé par Lucas Duchaine dans le cadre du projet OTRE, Organisation Torique et Régénérative des Êtres. Ce document est distribué sous licence Creative Commons Attribution.

Pas d'Utilisation Commerciale, Partage dans les Mêmes Conditions (CC BY-NC-SA 4.0).

Vous êtes libre de partager et d'adapter ce contenu à condition : de citer l'auteur, de ne pas en faire un usage commercial, de diffuser toute version modifiée sous la même licence.